

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 6 (1861)
Heft: (21): Supplément au No 21 de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION EN 1860.

(Suite et fin.)

Les *munitions pour les armes à feu portatives* ne sont pas au complet, mais la confection avance rapidement.

Le matériel pour la *Landwehr* est insuffisant et souvent de mauvaise qualité; il manque surtout des armes en bon état, des effets de campagne, des équipements de chevaux, des voitures de guerre et du matériel pour le service sanitaire.

XXV. CONTROLE DES POUDRES.

Il n'y a que deux ans que la place de contrôleur des poudres a été créée, et déjà l'on remarque dans la qualité de la poudre une amélioration sensible.

Le contrôle a porté sur 547,187 livres de poudre de chasse ou de guerre (n° 1 à 6); 2600 livres seulement ont été refusées; tout le reste a été admis. Le contrôleur déclare que toutes les poudreries fédérales fabriquent actuellement de la bonne poudre. Le seul cas de refus a eu lieu dans le premier semestre, et dès lors la poudrerie qui avait fabriqué la poudre refusée, n'a pas cessé de donner d'excellents produits. Le seul défaut que l'on puisse relever encore, c'est que les mêmes numéros ne sont pas de même dimensions dans les diverses poudreries, en sorte que la combustion n'est pas la même; cette inégalité provient de la confection des cribles, et il est à désirer qu'il y soit bientôt porté remède.

XXVI. TRAVAUX DU BUREAU TOPOGRAPHIQUE.

Les feuilles VIII, XIII, XXII et XXIII de la carte fédérale n'étaient pas encore achevées au commencement de l'année 1860.

La triangulation a été achevée pour la feuille XXIII en entier et pour la feuille XIII presque en entier.

Les feuilles VIII et XIII ont été levées à l'échelle de $\frac{1}{25000}$; elles comprennent environ 14 lieues carrées, dont 11 du canton de Lucerne et 3 du canton de Berne.

Les feuilles XIII et XXIII ont été levées à l'échelle de $\frac{1}{50000}$; elles comprennent un espace de 9 $\frac{1}{2}$ lieues carrées environ dans le can-